

Sommaire

- p2 Cérémonie du 11 novembre
Ouverture du bar
- p3 Piégeage du frelon asiatique
- p4 Coût de l'état-civil
- p5 Les actions du CCAS
- p6 France-Services - Le city stade
- p7 L'affichage déporté
Un petit rituel qui fait grincer
- p8 Yaka Bouger - 30 ans !
- p9 Recensement 2026
Élections Municipales 2026
- p10 Théâtre à St. Jean
Etat-civil
- p11 Infos pratiques
- p12 Invitation de Mme le Maire



Edito

L'année 2025 se termine sur une note négative pour nos élèves.

La dermatose modulaire n'a pas épargné notre département.

Une vaccination accentuée et la mise en place d'une cellule scientifique pour étudier le protocole présenté par la profession agricole, va être mise en place.

L'État représenté par M. Brabant, Préfet et tous ses collaborateurs, ainsi que l'Association des Maires, tous ont conscience de l'ampleur de cette épidémie.

Nous participons aussi à notre niveau à des moments de soutien aux agriculteurs.

Nous les rejoignons dans leurs manifestations, devant la Préfecture, au rond-point de Sabart, pour échanger et passer un moment avec eux. Au cours des préparatifs de fêtes pour la plupart d'entre nous, nous n'oublions pas que leur avenir est en jeu...

Aussi que vous dire à l'approche de cette nouvelle année ?

Nos considérations personnelles semblent bien loin.

Nous espérons tout de même que cette année 2025 aura répondu à vos attentes, que vous avez su trouver une écoute dans nos bureaux de la mairie ou auprès de nos techniciens sur le terrain.

Je vous rappelle que nous, les élus, restons à votre écoute pour vous recevoir quand vous passez ou sur simple rendez-vous.

Avancer ensemble, c'est avancer mieux.

Brigitte Fontaine

Cérémonie du 11 novembre 2025

Comme chaque année, la commune de Saint-Jean-de-Verges a célébré la commémoration du 11 novembre aux côtés de nos voisins de Loubières.

Discours de Madame le Maire :

Thème "Bleuet et Coquelicot"

"Mesdames, Messieurs, Chers anciens combattants, Chers habitants,

En ce 11 novembre, nous nous réunissons, comme chaque année, pour rendre hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France.

Aujourd'hui, nos pensées se tournent vers les soldats tombés sur les champs de bataille de la Grande Guerre, mais aussi vers tous ceux qui, depuis, ont défendu notre liberté et nos valeurs.

Sur ces champs meurtris, la nature elle-même a porté les traces du courage et de la douleur humaine.

Parmi les débris et les tranchées, deux fleurs sont apparues : le coquelicot, rouge comme le sang versé, et le bleuet, bleu comme l'espérance.

Le coquelicot, symbole du souvenir dans les pays du Commonwealth, rappelle les millions de vies fauchées.

Le bleuet, né sur les uniformes bleus des soldats français, est devenu le symbole de la solidarité nationale.

Deux fleurs fragiles, mais tenaces.

Deux fleurs qui ont poussé sur la terre bouleversée de nos ancêtres, comme un signe que la vie reprend toujours, même après les pires épreuves.

Le bleuet, choisi en 1920 en France comme fleur du souvenir, vient encore en aide à 45000 personnes : victimes et blessés de guerre, de terrorisme, orphelins, et en particulier à nos soldats engagés en opérations extérieures.

Chaque don, chaque geste, chaque fleur achetée permet de continuer cet élan de solidarité.

Porter le bleuet, c'est dire : nous n'oublions pas.

Mais au-delà du souvenir, il y a aussi l'avenir. Le bleuet et le coquelicot nous rappellent que la paix est une fleur qu'il faut sans cesse entretenir.

Elle demande du respect, du dialogue, du courage.

Et c'est à chacun d'entre nous de la faire vivre, dans nos familles, nos écoles, nos villages.

Aujourd'hui, devant ce monument, souvenons-nous des sacrifices d'hier.

Mais pensons aussi à l'espérance de demain. Que ces deux fleurs - le bleuet et le coquelicot - continuent de fleurir ensemble, sur nos cœurs comme dans nos champs, en symbole d'unité, de mémoire et de paix.

Vive la République ! Vive la France!"



Ouverture du bar à Saint-Jean-de-Verges

Après une inauguration conviviale le samedi 11 octobre, où petits et grands ont pu se régaler, Sabrina vous accueille depuis le lundi 13 octobre 2025 dans son tout nouvel établissement, « La Fripouille ».

Vous pourrez y profiter :

- d'un petit déjeuner complet pour bien commencer la journée,
- d'une pause déjeuner avec un menu préparé à base de produits frais,
- et le soir, d'une formule tapas conviviale.

Le bar propose également :

- un dépôt de pain, avec du pain venant de la boulangerie Sarda de Varilhes,
- un coin épicerie pratique pour vos achats de dernière minute ou vos retours tardifs.

N'hésitez pas à franchir la porte et à aller à la rencontre de Sabrina dans son nouveau bar chaleureux !

Piégeage des frelons asiatiques

La femelle reproductrice, fécondée à l'automne (appelée "gyne") a passé l'hiver dans des endroits abrités (souches d'arbres, tas de bois, abri...)

Elle ressort de son abri à la mi-février avec la hausse des températures. Elle est à la recherche de sucre pour fonder, toute seule, un nid primaire au mois d'avril. On l'appelle alors "fondatrice".

Fin mai, début juin, le nid primaire va contenir environ 20 ouvrières.

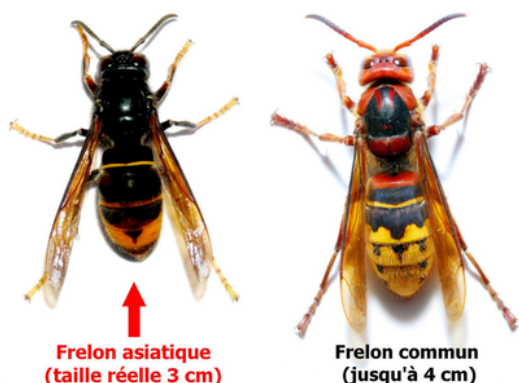
En juillet-août, quand le nid primaire est plein, la colonie se déplace pour fonder un nid secondaire à proximité du nid primaire. La colonie entière se déplace dans le nid secondaire, beaucoup plus gros.

De mi-août à novembre, la taille du nid secondaire est à son apogée (2000 ouvrières, environ 500 futures fondatrices et 500 mâles) et l'activité de prédation est intense pour trouver des ressources protéinées.

Octobre-novembre, les mâles fécondent les futures fondatrices. Les fondatrices vont être à la recherche du sucre pour passer l'hiver.

Novembre-décembre, le froid s'installe et la colonie meurt.

Seules les femelles fécondées vont s'abriter durant l'hiver pour recommencer le cycle. Un nid non détruit peut engendrer entre 500 et 1000 femelles fécondées pour la saison prochaine.



Quand piéger le frelon asiatique :

Il y a 2 périodes clés pour piéger :

Au printemps

De mi-mars à fin mai, cette période appelée « piégeage de printemps » est la période la plus importante, car à ce moment, vous pouvez piéger les fondatrices. Une fondatrice peut être à l'origine d'un nid de plus de 3000 individus en automne !

La température diurne doit être autour de 15 à 18° pendant quelques jours pour vraiment commencer à piéger efficacement.

En automne

De mi-août à fin novembre, vous pouvez remettre vos pièges pour diminuer la pression des frelons asiatiques et pour attraper les futures fondatrices qui naissent et sont fécondées en fin de saison.

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juin	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
		Phase 1									
					Phase 2						
							Phase 3				

Phase 1	Piégeage des fondatrices, nombre d'individus limités – Mettez vos pièges !!
Phase 2	Inutile de piéger durant cette phase – Tenir compte de sa zone régionale
Phase 3	Piégeage sur les ruchers - Piégeage des futures fondatrices – Mettez vos pièges !!

Quel piège utiliser ?

Piégeons sélectif pour préserver la biodiversité. Le principe d'un piège sélectif est :

Aucun autre insecte ne doit se noyer. Le compartiment contenant l'appât ne doit pas être accessible par les autres insectes.

Il contient des sorties permettant aux petits insectes de s'échapper.

Prévoir de mettre des graviers ou de la paille dans le fond de certains pièges pour éviter les noyades. L'appât peut aussi être contenu dans une éponge.

Les pièges non sélectifs sont à proscrire : l'objectif est de piéger des frelons et non pas les autres insectes pour préserver la biodiversité.

Les pièges type bouteille sans compartiment appât ou cloche avec une solution liquide entraînant la noyade des insectes ne doivent pas être utilisés.

Les méthodes consistant à placer un insecticide sur un frelon qui retourne à son nid sont à proscrire.

Pièges sélectifs dits pièges nasses

Ce genre de piège réduit le nombre d'insectes capturés, autre que les frelons asiatiques. Ces pièges sont en vente dans le commerce ou bien vous pouvez les fabriquer vous-mêmes.

L'expérience montre que le piège est transparent, il chauffe vite et permet de piéger plus efficacement, surtout au printemps.

Quelles recettes d'appât ?

Très important : les appâts sont à changer une fois par semaine.

L'odeur dégagée par l'appât s'épuise avec le temps et un piège non odorant n'est plus attractif.

Les recettes possibles :

1°) 1/3 de sirop de fruits rouges, 1/3 de bière, 1/3 de vin blanc (et éventuellement de la levure de boulanger, et/ou opercules de miel).

2°) 1 litre d'eau + 300 g de sucre, ajouter 1cm³ de levure de boulanger fraîche ou congelée, mais non chimique.

3°) Jus de cirier des apiculteurs (mélange eau/cire/miel)

4°) nectar de banane ou huiles essentielles de banane.

En été, les ouvrières recherchent des protéines pour nourrir les larves.

5°) Sardines.

Le meilleur des appâts est également le frelon asiatique pris au piège et vivant : il émet des phéromones qui attire ses congénères.

Si vous videz le piège, le placer de préférence 1 heure au congélateur.

source : Syndicat d'Apiculture du Rhône et Région Lyonnaise - <https://apiculture69.fr/pieger-le-frelon-asiatique/>

Coût de l'état-civil

Comme nous l'avons déjà évoqué, les frais d'état civil liés à l'hôpital représentent une charge financière très importante pour le budget de notre commune.

Chaque année, près de **65 000 €** restent à notre charge, alors que les communes concernées par la loi NOTRe, pour leur part, ont réglé leur facture.

Face à cette situation que nous estimons injuste, nous sommes activement à la recherche de financements et de subventions. Jusqu'à présent, ce dossier n'avait pas suscité l'attention des autorités compétentes, notamment en raison du manque de relances régulières et des changements d'interlocuteurs.

Un dossier complet a été constitué et présenté à M. Panifous, ministre des Relations avec le Parlement, M. Brabant, nouveau Préfet de l'Ariège, M. Dargent, secrétaire général du préfet, à nos représentants au Parlement : M. Jean-Jacques Michau, sénateur, Mme Froger, députée, à Mme Téqui, présidente du Conseil Départemental, Thomas Fromentin, président de l'Agglomération Foix-Varilhes.

L'ensemble des personnes rencontrées s'est montré à l'écoute et force de propositions. S'il n'est pas possible de modifier la loi NOTRe, nous comptons sur l'appui de nos élus, en lien avec les plus hautes instances, afin d'obtenir un aménagement de cette loi ou l'attribution d'une dotation annuelle.

La réduction de ces charges permettrait à la commune de dégager des marges financières pour répondre à d'autres besoins prioritaires et améliorer le bien-être de l'ensemble de nos habitants.

Nous continuons à suivre ce dossier avec la plus grande attention.



Les actions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le rôle du CCAS évolue un peu dans le temps. Certains dossiers ne passent plus par nos services :

- les demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) sont directement gérées par le Département via les Centres Locaux d'Information et de coordination (CLIC)
- Les demandes financières pour des aides alimentaires sont rares, les associations caritatives (Restos du cœur, Secours Populaire...) communiquent suffisamment pour prendre le relais

Les demandes sont plus orientées sur de l'aide ponctuelle face à une situation d'isolement. Une présence est alors indispensable pour passer avec nos aînés ou des personnes seules, un moment d'échange, de convivialité.

Dans cet esprit, les membres du CCAS seront disponibles des après-midis pour accueillir ceux et celles qui souhaitent partager un moment où chacun pourra exprimer ce qu'il attend de ces rencontres : discussion autour d'un café ou d'un thé, jeux de société, balade...

N'hésitez pas à franchir la porte de la Mairie pour vous faire connaître.

UN BEL APRÈS-MIDI EN MUSIQUE AVEC LA CHORALE DE PRAYOLS "CORDE VOCALE"

Le 21 septembre, en début d'après-midi, la Maison du Temps Libre de Saint-Jean-de-Verges a accueilli la chorale de Prayols pour un moment convivial, chaleureux et rempli de bonne humeur.

Un public conséquent a répondu présent et a partagé un agréable après-midi sous le signe de la musique et de la convivialité. La chorale a offert un joli répertoire de chansons variées, et a même invité le public à reprendre certains airs, ce qui a créé une ambiance joyeuse et participative.

A l'issue du spectacle, un goûter offert par le centre communal d'actions sociales (CCAS) de Saint-Jean-de-Verges a permis de prolonger ces instants de partage. Les participants, ravis d'être venus, ont souligné la convivialité de ce rendez-vous et la qualité de l'animation proposée.

Nous espérons que cette belle dynamique se poursuivra et que vous serez encore plus nombreux lors des prochaines animations organisées par la commune.



France Services

Nous vous rappelons les coordonnées et les horaires de France Services à Varilhes

Adresse : 18 avenue des Pyrénées 09120 Varilhes

Téléphone : 05 61 60 55 54

Mail : france.services@agglo-pfv.fr

Lundi et mardi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-16h

Jeudi : 8h30- 12h30 (sur rdv uniquement)

Vendredi : 8h30-12h30 (sur rdv uniquement) et 13h30-17h



France
services

Vous y trouverez toutes les réponses à vos questions ou réorientations vers les services compétents en ce qui concerne :

Les recherches d'emploi, le travail à domicile, les allocations familiales, l'URSSAF, la santé, les impôts, le renouvellement de papiers d'identité, les dossiers retraite, les chèques énergie, France Rénov...

Le City Stade

Bien que les délais d'installation aient été légèrement prolongés, le city stade est désormais opérationnel. Les équipes techniques de notre fournisseur ont réalisé un travail remarquable, en dépit des conditions météorologiques parfois difficiles.

Les élèves de l'école ont pu découvrir cette nouvelle infrastructure, accompagnés de leurs enseignants et du personnel périscolaire. Enfants comme adultes se sont réjouis de disposer d'un nouvel espace dédié à la pratique sportive, sécurisé et accessible à tous.

Ce moment de partage et d'enthousiasme s'est conclu autour d'un goûter convivial.

Nous rappelons que ce terrain de jeux est ouvert à tous : nous comptons sur chacun pour en faire un lieu vivant et pour en préserver le bon état.



L'affichage déporté

Comme nous vous l'avions proposé, nous avons commencé à installer des panneaux d'affichage sur la commune.

Pour les personnes les plus excentrées du bourg, cet affichage déporté permettra de prendre connaissance de toutes les annonces légales ou culturelles et informations diverses sur les manifestations de la commune.

À ce stade, six emplacements ont été retenus pour l'implantation de ces panneaux :

- Perramon,
- la Terrasse,
- Loubencat,
- Le Farinoux,
- Garrigou
- Villeneuve du Bosc.

Après une période d'utilisation, un bilan pourra être réalisé afin d'évaluer l'efficacité de ce dispositif et, si nécessaire, d'envisager l'implantation de nouveaux points d'affichage pour améliorer encore la circulation de l'information au sein du village.

Ces panneaux ont été réalisés en régie, en collaboration étroite entre les élus et les services techniques, dans un souci de maîtrise des coûts face aux solutions proposées sur catalogue.

N'hésitez pas à nous faire remonter votre expérience !



panneau installé à Loubencat

Un petit rituel qui fait grimacer

Nous vous rappelons que nos agents municipaux ramassent tous les lundis matin les détritux lâchés dans la nature et les emmènent à la déchetterie.

Nous retrouvons l'espace verres et papiers ensevelis sous des monticules divers, des sacs poubelles, des pots, et même jusqu'à un matelas...

Une matinée complète par semaine où ils ne peuvent pas entretenir notre commune.

Nos agents se trouvent dépassés par ce travail supplémentaire qui n'a rien de plaisant : ramasser les poubelles qui ont été ouvertes, trier tous les déchets amassés, éparpillés.

La propreté, le respect... sont les bases d'une vie en collectivité.

Qu'en est-il du respect de nos agents ?

Ils s'entendent dire parfois que tel ou tel endroit n'a pas été entretenu depuis longtemps.

A raison de 4h par semaine et par personne sur le nettoyage des zones encombrées et ramassage des dépôts sauvages dans le village, nos agents perdent 32h par mois (ou 40 heures selon les mois) de leur activité sur le terrain.

Nous en appelons une fois de plus à la conscience et à la vigilance de chacun pour que ce temps soit mis à profit d'un environnement plus sympathique pour le bien-être de tous.



Activités de “Yaka Bouger” et célébration de nos 30 ans !

L'association Yaka Bouger a repris ses activités le 15 septembre 2025, et nous sommes ravis de retrouver nos **45 adhérentes**, toutes enthousiastes et prêtes à partager des moments sportifs et de bien-être ensemble.



Pour cette nouvelle saison, des cours sont proposés deux fois par semaine : **tous les lundis et jeudis, de 20h15 à 21h15, en période scolaire, à la Maison du Temps Libre de Saint-Jean-de-Verges**. Ils permettent aux adhérentes de se défouler, de rencontrer de nouvelles personnes et de progresser dans un esprit convivial. Les cours sont animés par trois animateurs passionnés et compétents : Mylène, Sylvie et Lucas.

Le **samedi 4 novembre**, dans le cadre de la semaine de la forme nous avons célébré un événement exceptionnel : **les 30 ans du club** ! Tout au long de la journée, des animations sportives ont permis à nos adhérentes et aux habitants de la commune de se retrouver et de partager leur passion pour le sport. La journée s'est terminée par un apéritif dînatoire, dans une ambiance à la fois sportive et conviviale, créant des souvenirs et renforçant les liens au sein de notre association.



**N'hésitez pas à nous rejoindre pour faire partie de cette aventure enrichissante !
A très bientôt avec Yaka Bouger**

Recensement 2026

Du 15 janvier au 14 février 2026 réservez le meilleur accueil à nos trois agents recenseurs : Véronique, Sonia et Élodie.

La détermination précise de la population de notre commune est déterminante pour définir la contribution financière de l'État au budget.



Élections municipales 2026

ÉLECTIONS
MUNICIPALES



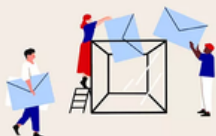
15 et 22 mars
2026

1^{er}
tour

15 mars

2^d
tour

22 mars



Allons Voter!

Pensez, dès maintenant, à prévoir un peu de votre temps ces deux dimanches de mars. Quelles que soient vos idées, opinions, engagements...

La préservation de notre démocratie passe par ces moments citoyens que sont les élections.

Votre liberté de choix est déterminante pour le devenir de notre commune pour les 6 années à venir.

Venez voter !

Théâtre à St. Jean

Le samedi 13 décembre dernier, nous avons accueilli, à la Maison du Temps Libre, un match d'improvisation opposant la troupe de Foix à celle des Bordes sur Arize, une des étapes du Championnat d'Impro Ariégeois organisé par l'association "C Nous Productions".



Le Championnat d'Impro Ariégeois, c'est une compétition de match d'improvisation théâtrale où les meilleures équipes du département s'affrontent pour offrir des spectacles uniques, pleins de rires et de surprises.

Le samedi 7 février 2026 à 20 h 30, verra s'affronter les troupes de Foix et de La-Bastide-sur-l'Hers.

A nouveau dans notre Maison du Temps Libre. N'hésitez pas à réserver votre soirée !



Etat-civil au 1er décembre 2025 à St Jean

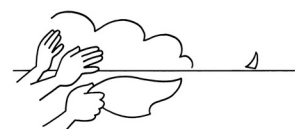
Naissances

Safa SHARAF EL DIN née le 02 août 2025
Mila CLABAUX née le 02 septembre 2025
Eva RAYOT MARINHO née le 04 septembre 2025 à Toulouse (31)
Elyo FRIOX né le 7 novembre 2025
Lyah DENJEAN née le 01 décembre 2025



Décès

Jocelyne LE CARDINAL épouse LLEDO décédée le 29 juin 2025
Michèle ROLLET épouse HOUILLON décédée le 28 août 2025
Arlette DENISE veuve PLAS décédée le 3 septembre 2025 à Pamiers (09)
Evelyne BELARD décédée le 07 octobre 2025
Roger PINTURAUD décédé le 22 octobre 2025
Maria de Fatima DE SOUSA AGOSTINHO décédée le 17 novembre 2025



Mariages

Jean-Marie MINGUES et Béatrice AURIAC mariés le 10 juillet 2025
Philippe BOSCARIOL et Solange POUIL mariés le 12 juillet 2025



Infos pratiques

Horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie

Lundi : 9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 17 h 30
 Mardi : 9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 17 h 30
 Mercredi : 9 h 00 – 12 h 30 / FERMÉE
 Jeudi : 9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 17 h 30
 Vendredi : 9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 16 h 00

Permanence des élus

Une permanence des élus a lieu tous les mardis de 17 h 00 à 18 h 30 où le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Nous sommes à l'écoute de toutes les problématiques que vous pouvez rencontrer dans votre quotidien, n'hésitez pas à venir à notre rencontre.

Tarifs location salle polyvalente « Maison du Temps Libre »

Pour information, voici les nouveaux tarifs de location de la Maison du Temps Libre, en vigueur depuis le 1er novembre 2024 :

Pour les habitants de la commune :

- 100 € la journée
- 200 € le week-end

Pour les non-résidents :

- 150 € la journée
- 350 € le week-end

Pour les professionnels organisant des événements payants les anciens tarifs sont maintenus :

- 300 € la journée
- 600 € le week-end

Pour toute location (privée, associative ou professionnelle) :

Montant de la caution ménage : 75 €.

Montant de la caution salle et matériel : 1 000 €

Montant de la caution clé : 300 €

N'oubliez pas que le site internet de la mairie **www.saintjeandeverges.fr** est mis à jour régulièrement et vous informe des démarches, des animations et des actualités du village.

Pour nous contacter :

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-VERGES
 3 bis, avenue des écoliers
 09000 Saint-Jean-de-Verges

Service naissances : naissances@sjdv.fr
 Service décès : etat.civil@sjdv.fr
 Service affaires générales : mairie@sjdv.fr

Téléphone : 05 61 05 35 60



Brigitte Fontaine,

**les membres du Conseil Municipal
et les Agents, ont le plaisir de vous
convier à la présentation des Vœux le :**

Samedi 10 Janvier 2026 à 11h00

Maison du Temps Libre



**L'ensemble de la population, les nouveaux arrivants,
les commerçants, les associations, les enseignants,
tous les acteurs de notre commune sont invités à
venir partager un moment aussi convivial que
chaleureux à cette occasion.**



***Que Noël et le Nouvel AN laissent derrière eux
des souvenirs aux couleurs du Bonheur .***